

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA LIGUE D'ATHLÉTISME NOUVELLE-AQUITAINE
(LANA)
Samedi 29 juin 2019
14H00

Maison Régionale des Sports
Amphithéâtre Tony Estanguet
2 avenue de l'Université
33400 TALENCE



ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Rapport de la Commission des Statuts et Règlements
3. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président
4. Budget 2019
5. Clôture de l'Assemblée Générale

1- Accueil

Éric RAUL, Président de la LANA, accueille l'ensemble des représentants des Clubs de la Ligue d'Athlétisme de Nouvelle-Aquitaine, et les remercie de s'être déplacés malgré la vague de chaleur.

Il fait part de la présence de

- Monsieur Patrice HIRIBERRY, Commissaire aux Comptes de la LANA,
- Monsieur Thierry VIGNERON, CTS / CTR placé auprès de la Ligue, Directeur des Projets Sportifs en Territoire (DPST).

Il présente les excuses de Jean THOMAS, Trésorier Général de la FFA, référent Territorial de la FFA pour la LANA.

Il indique que cette Assemblée Générale a été convoquée à la suite de celle du samedi 6 avril 2019 au cours de laquelle la résolution concernant le budget prévisionnel 2019 de la Ligue n'a pas fait l'objet d'un vote favorable à 53,39 %.

Le Comité Directeur de la Ligue s'est réuni le samedi 25 mai 2019 afin de présenter un nouveau budget prévisionnel 2019, de convoquer une nouvelle Assemblée Générale et d'en déterminer l'ordre du jour.

Par ailleurs, le Comité Directeur, dans un souci d'économie financière, s'est déterminé pour que les modalités du scrutin se réalisent sous la forme d'un scrutin papier avec une urne unique, et non sous la forme d'un vote électronique (société Ubiquis). En conséquence, il faut prévoir quelques délais pour permettre les opérations de vote et le dépouillement.

À ce titre, Éric RAUL remercie Jacqueline DOLOSOR, l'ensemble des membres de la Commission des Statuts et Règlements Régionale (CSR R) et les bénévoles et salariés de la LANA qui permettent de réaliser l'ensemble de ces opérations dans de bonnes conditions.

2- Rapport de la Commission des Statuts et Règlements (CSR) LANA

Jacqueline DOLOSOR, Présidente de la Commission des Statuts et Règlements de la LANA, fait part à l'Assemblée des chiffres permettant de déterminer le quorum.

Ensemble des Clubs membres LANA	Clubs	Voix
Situation au 31 Août 2018 (art 11.1)	232	29 486
Clubs radiés	6	99
Votants AG 6 Avril 2019, 29 Juin 2019, à jour de cotisation	226	29 387

Décisions ordinaires (statuts, art 18)	Clubs	Voix
Quorum : moitié et moitié + 1 (art 18.1)	113	14 695
Majorité des suffrages exprimés (art 13.4)	-	absolue

Assemblée Générale 29 Juin 2019	Clubs	Voix
Présents ou représentés (émargements)	170	26 296

Les majorités sont calculées par référence aux suffrages valablement exprimés des personnes ayant pris part au vote.

Le vote blanc n'est pas reconnu, les éventuels votes blancs sont considérés comme des suffrages nuls et donc non valablement exprimés.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

3- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président

Éric RAUL ouvre l'Assemblée Générale avec l'ordre du jour qui ne comporte qu'un seul point, concernant le budget prévisionnel 2019.

4- Budget 2019

Éric RAUL rappelle les éléments de contexte de la situation dans laquelle évolue la LANA :

- Loi NOTRe du 7 août 2015 Nouvelle Organisation Territoriale de la République, complétée par une loi qui modifie le découpage des régions à effet du 1^{er} janvier 2016 (12 départements, plus grande région française)
- Fusion des 3 Ligues Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes au 1^{er} janvier 2017
- Baisse des fonds publics, CNDS, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, non compensée par de nouvelles ressources (*partenariats, évènementiels, nouvelles pratiques...*)
- Disparition des emplois associatifs aidés
- Nouvelle gouvernance du sport, création de l'Agence Nationale du Sport (*ex CNDS*) le 24 avril 2019
- Prise en compte du plan de développement et du Projet de Performance Fédéral (PPF)
- LANA : Non revalorisation des cotisations clubs et part ligue des licences pour 2019-2020
- L'Organisme de Formation de l'Athlétisme perçoit les recettes et finance les dépenses des modules de formation, mais ne prend pas en charge les frais internes de la Ligue, Comités Départementaux, Clubs.

Il indique que le Comité Directeur de la Ligue, dans sa réunion du samedi 25 mai 2019, a examiné la situation actuelle de la Ligue et les perspectives qui peuvent se résumer schématiquement en un choix entre 2 options :

- **Défensive** : ajustement des dépenses aux recettes acquises (en baisse par rapport à 2018), et donc réduction des moyens pour les objectifs du Plan de Développement et du Projet de Performance Fédéral Territorial, stages sportifs, compétitions, mais aussi du fonctionnement interne...
- **Offensive** : recherche intensive de nouvelles ressources financières et maintien des objectifs de développement, avec le concours d'une personne dédiée notamment à cette recherche de financement (*marketing, évènementiels, running, nouvelles pratiques, athlé santé...*)

Dans les deux cas, nouvel examen approfondi des modalités de fonctionnement de la Ligue :

- Adaptation des missions des salariés aux nouvelles contraintes (3 sites Talence, Limoges, Poitiers), visioconférences, etc.
- Structures d'accès à la Performance (*Pôle Espoirs, Centre National d'Entraînement...*), stages sportifs, suivis sportifs, aides aux athlètes...

Après débat, finalement, le Comité Directeur s'est déterminé, après vote, sur un choix volontariste en proposant l'option **offensive**, permettant la recherche de nouveaux moyens financiers pour la poursuite des objectifs du Plan de Développement et du Projet de Performance Fédéral pour la LANA.

Jean-Pierre ROUQUIER, Trésorier Général LANA, présente les documents budgétaires pour 2019 selon le modèle de développement retenu par le Comité Directeur du 25 mai 2019.

Le budget a été construit

- En tenant compte du total des recettes prévues pour 2019 à 727 336,00 €
- En ajustant les dépenses aux recettes prévues à 727 336,00 €, en baisse de 120 408 €

Il a été tenu compte du recrutement, à compter de septembre 2019, d'une personne chargée, notamment, de rechercher de nouvelles ressources financières en valorisant (marketing, évènementiel...) les activités de la LANA.

Voir documents financiers budgétaires présentés par le Trésorier Général Jean-Pierre ROUQUIER

- 2019 06 29 AG 2 Diapo Budget Prev 2019
- 2019 06 29 Budget Prévisionnel 2019 pour AG 2
- 2016 06 29 Budget Prévisionnel Comptable 2019 pour AG 2

Rappel : le résultat de l'exercice 2018 s'est clôturé par un déficit de 82 522,69 € (AG LANA du 6 avril 2019).

Un débat s'instaure avec l'Assemblée Générale dont il ressort que

- Dans le cadre de la campagne de labellisation 2018 dont les licenciés ont participé à des actions de formation diplômantes entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018, il a été constaté une baisse des aides à la formation, versées

par la Ligue en 2019. Jean-Pierre ROQUIER, Trésorier Général, indique que, bien que les aides soient versées par la Ligue, celle-ci ne fait que reverser les montants attribués par la FFA.

- Le recrutement d'une personne chargée, notamment, de la recherche de nouvelles ressources financières avec de nombreuses interrogations portant sur :
 - o Le niveau de rémunération et les charges fixes supportées par la Ligue, alors que le niveau des recettes est incertain,
 - o La possibilité de conclure une collaboration externe avec des spécialistes de la recherche de partenariats / mécénat / événementiels / nouvelles pratiques... afin de limiter les charges internes en fonction des recettes acquises, et ne pas avoir ainsi de charges fixes (rémunération à prévoir selon niveau des recettes acquises).
- Révision des missions de la Ligue, et la répartition des moyens financiers entre l'ensemble des activités,
- L'établissement d'un budget est la traduction financière des orientations présentées et il ne s'agit pas pour l'Assemblée Générale de se prononcer sur le détail de la mise en œuvre.

L'Assemblée Générale n'apporte pas de modifications aux documents présentés par le Comité Directeur.

À l'issue du débat, Éric Raul propose à l'Assemblée Générale de se prononcer sur la résolution unique.

Approuvez-vous le budget prévisionnel annuel 2019 qui vous a été présenté par le Comité Directeur ?

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret, mis en œuvre par la Commission des Statuts et Règlements.

Après dépouillement, résultats du vote :

Oui	43,26 %	11 255 voix
Non	56,74 %	14 765 voix

Éric RAUL constate que l'Assemblée Générale n'adopte pas, pour la deuxième fois, le budget prévisionnel présenté pour 2019.

Il sera donc nécessaire que le Comité Directeur de la Ligue puisse se réunir rapidement, au mois de juillet, afin de proposer un nouveau budget, et fixe la date et les modalités d'une nouvelle Assemblée Générale pour adopter le budget 2019. Le fonctionnement de la Ligue est compromis par l'absence d'adoption du budget.

5- Clôture de l'Assemblée Générale

Éric RAUL clôture l'Assemblée Générale à 17H30 en remerciant les participants.

Éric RAUL
Président LANA